



Mérignac, le 11 septembre 2019

N°155 / FCD / LNA / Sports

NOTE D'ORGANISATION
Course en Montagne – Trail Barèges - Pic du Midi - Barèges
du Club de la Défense du Centre Montagne Air de
Barèges (CDCMA N°785/07/A)
Le samedi 21 septembre 2019
Place du Cinéma 65120 Barèges (Hautes-Pyrénées)

P.J. : - **Annexe 1** Déroutement de la compétition
 - **Annexe 2** Extrait du règlement – Organisation technique

1. ORGANISATION GENERALE

Le CDCMA organise une course pédestre de montagne (trail) « Barèges – Pic du Midi - Barèges », le samedi 21 septembre 2019 à Barèges, à 08h30.

Il s'agit d'effectuer un aller-retour avec 1600 m de dénivelé positif sur une distance de 26 Km.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

L'épreuve sera organisée conformément à l'extrait du règlement en annexe 2.

2.1. Responsable de l'organisation

Nom : Stéphane BOIDIN
Adresse : 46, rue Ramond 65120 Barèges
Tél. : 05 62 92 66 29 Tél Portable : 06 30 13 40 63
Email : cma.bareges@wanadoo.fr

2.2. Animateur Technique du club

Nom : Bastien BLANCHET
Tel : 05 62 92 66 29 Tél Portable : 06 58 30 77 25
Email : cma.bareges@wanadoo.fr

LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Le transport est à la charge des participants.

3.2. Accueil

Les concurrents seront accueillis à partir de 7h00 à la salle des fêtes de Barèges (à côté du Cinéma).

3.3. Alimentation – hébergement

Pas de frais d'organisation.

Les frais d'alimentation seront réglés par les compétiteurs. **Repas 12 € (compris dans l'inscription) - boissons 2 €**

Le logement est à la charge des participants (contacter l'Office de Tourisme de Barèges : 05 62 92 16 00). **Les personnels de la défense peuvent demander un OM sans frais afin de loger gratuitement au sein du CMA (22 couchages max).**

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

4.1. Engagement et droits d'inscription

La course en montagne est ouverte à tous les adhérents de la FCD. Peuvent participer, tous les concurrents non licenciés.

Les inscriptions se font sur le site : <https://trailbareges-picdumidi-bareges.s2.membogo.com/>
Informations : sur la page Facebook : Cma Bareges

4.2. Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont à la charge des participants.

4.3. Vérification des pièces administratives

Le jour de la compétition, chaque participant présentera un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition avant le début de l'épreuve (sauf pour ceux qui nous l'auront envoyé par mail à : cma.bareges@wanadoo.fr) ainsi qu'une pièce d'identité comportant une photographie

5. SECURITE

Les secours seront assurés par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

**SAUVETEURS SECOURISTES DE LA VALLEES DES GAVES
38 ROUTE DU SAILHET
65400 LAU-BALAGNAS**

6. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions de contrat de responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF. Les garanties s'appliquent si les moyens de transport sont inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club d'appartenance.

7. COMPTE RENDU

L'organisateur de la manifestation transmet au chargé des sports de la ligue et au secrétariat de la ligue :

- Un compte-rendu sur le déroulement de la compétition avec si possible quelques photos numériques (300 dpi minimum) et un court article (1/4 de page) pour diffusion dans « l'Aliénor ».
- Les résultats détaillés.
- Le bilan financier accompagné des copies des pièces justificatives et factures correspondantes (modèle de la ligue).

L'animateur technique du CDCMA adresse les résultats au conseiller technique de la Ligue, avec copie au responsable des sports de la ligue.

M BOIDIN Stéphane
Président du CDCMA

Destinataires :

- Président(e)s des clubs
- Animateur technique ligue
- Président de la ligue
- Membres de la commission sportive
- Secrétariat de la ligue

ANNEXE 1

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

CHRONOLOGIE

07h00 : Accueil des participants

08h15 : Briefing – rappel des règles de sécurité

08h30 : Départ de la course

12h00 : Buvette + restauration

14h30 : Proclamation des résultats

ANNEXE 2

TRAIL « Barèges - PIC DU MIDI - Barèges »

Manifestation pédestre de Barèges - Le samedi 21 septembre 2019 à 8H30

- Extrait du règlement -

Organisation

L'organisation de la manifestation pédestre est assurée par :

- Le « **Club de la Défense du Centre Montagne Air de Barèges** »,
- L' « **Association des commerçants de Barèges** »,
- La « **Mairie de Barèges** ».

Manifestation

Il s'agit d'une manifestation pédestre de course en montagne de **26 km**, ouverte à tous, à partir de 18 ans.

Parcours

Le parcours est un aller-retour de la place de la mairie de Barèges jusqu'au Pic du midi sur **26km** avec un dénivelé positif de **1600m**, et sera intégralement balisé par des flammes de couleurs rouges et un marquage au sol. Des signaleurs seront disposés sur le parcours pour la sécurité des participants.

Le départ de la manifestation sera donné à **8h30** précise depuis la place de la mairie de Barèges, et prendra la direction du sommet du Pic du Midi sur un tracé en aller-retour. Un ravitaillement se situera au niveau du col de Sencours (liquide et solide). Un point de contrôle intermédiaire obligatoire se fera au sommet du Pic du midi. Puis les participants entameront la redescente par le même chemin qu'ils ont emprunté à la montée, pour rejoindre l'arrivée place de la mairie.

Inscriptions

L'inscription s'effectue sur <https://trailbareges-picdumidi-bareges.s2.membogo.com/> jusqu'au 15 septembre 2019 à 23h00

Inscriptions sur place possibles la veille de la course de 18h à 20h, et le jour même de 7h00 à 7h45.

Les inscriptions et la récupération des dossards s'effectueront à la salle des fêtes de Barèges.

L'inscription comprend :

- Participation à la course.
- Cadeaux souvenirs
- Repas

Ravitaillement

Deux points de ravitaillement sont prévus :

- Col de Sencours : (liquide / solide)
- Pic du midi : (liquide)

Sécurité

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des participants et du public présent dans le cadre de la manifestation. La couverture sanitaire sera assurée par l'organisateur et la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE

Les participants se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours. Le participant qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du signaleur le plus proche.

En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour raison de sécurité.

Assurances

Cette manifestation est couverte par les conditions de contrat de responsabilité civile, défense pénale et recours. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident (dommages corporels).

Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant manquant à l'esprit de la manifestation «nature»: respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Conditions générales

Le simple fait de s'inscrire à cette manifestation pédestre entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après la manifestation et découlant du non-respect de ce règlement.

Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes photos prises lors de la manifestation. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES CONSIGNES DE COURSE
--

Vous allez participer à une course dont l'arrivée se situe en haute montagne (alt. 2877m), les conditions météo peuvent être radicalement différente de celles du départ situé à 1250m et elles peuvent évoluer très vite (orage, grêle, vent, chute des températures). Pensez donc à vous équiper en conséquence.

Prenez connaissance du règlement.

Départ: présentez-vous 15 minutes avant l'heure départ

En cas de problème : Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours.

Le coureur qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du signaleur le plus proche.

Afin de nous assurer que tous les participants soient bien redescendus il y a un pointage obligatoire à la salle des fêtes avec le retour des dossards.

L'arrivée sera jugée sur la place de la mairie de Barèges, la clôture de la course est fixée à 14h30. Les participants n'ayant pas franchi le col de Sencours avant 12h00 ne pourront pas accéder au sommet du Pic du midi. Les organisateurs déclinent toute responsabilité au cas où le concurrent souhaiterait néanmoins poursuivre sa course.

Redescente: par le même itinéraire qu'à la montée. Merci de ne pas gêner l'ascension des participants que vous croiserez, ils auront la priorité sur les participants qui descendent.

Horaires

08h30 : Départ

14h30 : Proclamation des résultats

Stéphane BOIDIN
Président du CDCMA

LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE